

## Commune de Saint Paul Cap de Joux

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 11 AVRIL 2018

**L'an deux mille dix-huit, le onze avril, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **5 avril 2018**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Bernard BARDOU, Michel BELAVAL, Corinne BOUTIÉ, Noël FERRAN, Sophie LACLAVERE, Danielle LANDEZ, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Carole PUYELO, Annie VALERO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Eric VERNHÈRES, Philippe VIALA, Thierry VIALARD.

Absents excusés : Marie-Françoise DURIS.

Secrétaire de séance : Michel BELAVAL.

#### ORDRE DU JOUR

1. Subventions aux associations : dossiers complémentaires
2. Vote des taux des taxes directes locales
3. Votes des comptes de gestion, comptes administratifs et des budgets : commune, service assainissement, production d'énergie photovoltaïque
4. Demande de pré-étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois par Trifyl
5. Acquisition de terrain au lieu-dit Les Gaurels
6. Questions diverses

*M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'étude de la demande de cession de terrain au lieu-dit Pécharnié, proposition acceptée à l'unanimité par les membres présents.*

#### **1) Attribution de subventions complémentaires (2018/12)**

M. le Maire présente les propositions du groupe de travail créé suite à la dissolution du CCAS et qui a étudié les différentes demandes de subventions des associations à but social.

M. le Maire présente également la demande de subvention de la FNACA pour l'organisation d'un spectacle de variétés le 24 juin 2018 dans la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions sociales suivantes :

ADMR St Paul	2 000 €
Croix Rouge	450 €
Croix Rouge - Autabus	171 €
Restos du cœur	300 €
Secours populaire	200 €
VMEH Lavaur	100 €
Amicale des donateurs de sang du Vaurais	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 271 €</b>

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € à la FNACA de St Paul Cap de Joux ;
- Charge M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

## 2) **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (2018/13)**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante doit statuer chaque année sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de modifier les taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2018 comme suit :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018	Produit assuré
T.H.	14,15%	<b>14,36%</b>	155 554,00 €
F.B.	15,48%	<b>15,71%</b>	135 387,00 €
F.N.B.	69,14%	<b>70,18%</b>	34 175,00 €
C.F.E.	23,81%	<b>24,17%</b>	23 778,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>348 894,00 €</b>

### **Délibération adoptée à la majorité :**

- Pour une augmentation des taux de de 1.50 % : Michel BELAVAL, Noël FERRAN, Nelly PINEL, Annie VALERO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Philippe VIALA, Thierry VIALARD.
- Pour une augmentation des taux de de 1.00 % : Bernard BARDOU, Corinne BOUTIÉ, Sophie LACLAVERE, Danielle LANDEZ, Jean-Philippe MOULY, Carole PUYELO, Eric VERNHÈRES.

## 3) **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion (2018/14)**

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'année 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- prend acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	959 459,63 €	Dépenses	256 688,75 €
Recettes	993 040,75 €	Recettes	246 206,15 €
<b>Résultat</b>	<b>33 581,12 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>- 10 482,60 €</b>

<b>Résultat d'exécution du budget</b>				
	Résultat clôture au 31/12/2016	Résultat de l'exercice	Intégration résultats SEGI	Résultat clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	196 629,82 €	33 581,12 €	- €	230 210,94 €
Investissement	- 144,15 €	- 10 482,60 €	320,81 €	- 10 305,94 €
<b>Total</b>	<b>196 485,67 €</b>	<b>23 098,52 €</b>	<b>320,81 €</b>	<b>219 905,00 €</b>

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve le compte de gestion de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures dudit compte administratif.

**Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.**

**4) Affectation du résultat de l'exercice 2017 sur la gestion de l'exercice 2018 (2018/15)**

Le Conseil Municipal,  
après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, considérant qu'il convient de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2017		<b>10 305,94</b>	(D1)
Reste à réaliser en dépense au 31/12/2017	Chapitre 21	9 000,00	
	Chapitre 23	30 000,00	
	Divers		
<i>Total reste à réaliser</i>		39 000,00	(D2)
<b>TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D2)</b>		<b>39 000,00</b>	(D3)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2017			(R1)
Reste à réaliser en recette au 31/12/2017	Chapitre 10		
	Chapitre 13		
	Chapitre 16		
	Divers		
<i>Total reste à réaliser</i>		0,00	(R2)
<b>TOTAL DES RECETTES (R1 + R2)</b>		<b>0,00</b>	(R3)
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D1 + D3)- R3</b>		<b>49 305,94</b>	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement ε 31/12/2017			
Résultat comptable de l'exercice		33 581,12	
Résultat antérieur reporté		196 629,82	
<b>RESULTAT CUMULE A AFFECTER</b>		<b>230 210,94</b>	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>		<b>49 305,94</b>	
à inscrire au C/1068 du budget 2018			
<i>Report à nouveau (C/11 de la balance)</i>		<b>180 905,00</b>	
à inscrire ligne 002 du budget 2018			

**Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.**

**5) Budget primitif (2018/16)**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné le budget primitif 2018, approuve ledit budget, qui s'équilibre, conformément aux tableaux ci-annexés, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 003 182,00 €	Dépenses	231 805,94 €
Recettes	1 003 182,00 €	Recettes	231 805,94 €

**Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.**

**6) Assainissement – Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion – Affectation du résultat 2017 sur la gestion de l'exercice 2018 (2018/17)**

Le Conseil Municipal,  
délibérant sur le compte administratif de l'année 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- prend acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	24 494,17 €	Dépenses	24 470,62 €
Recettes	51 326,89 €	Recettes	31 928,12 €
<b>Résultat</b>	<b>26 832,72 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>7 457,50 €</b>

<b>Résultat d'exécution du budget</b>			
	Résultat clôture au 31/12/2016	Résultat de l'exercice	Résultat clôture au 31/12/2017
Fonctionnement	34 288,43 €	26 832,72 €	61 121,15 €
Investissement	- 2 935,79 €	7 457,50 €	4 521,71 €
<b>Total</b>	<b>31 352,64 €</b>	<b>34 290,22 €</b>	<b>65 642,86 €</b>

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve le compte de gestion de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures dudit compte administratif,
- décide d'inscrire le résultat de clôture de la section d'exploitation à la ligne 002 du budget 2018.

**Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.**

#### **7) Assainissement – Budget primitif (2018/18)**

Le Conseil Municipal,  
après avoir examiné le budget primitif 2018, approuve ledit budget, qui s'équilibre, conformément aux tableaux ci-annexés, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	85 888,61 €	Dépenses	63 212,82 €
Recettes	85 888,61 €	Recettes	63 212,82 €

**Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.**

#### **8) Photovoltaïque – Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion – Affectation du résultat 2017 sur la gestion de l'exercice 2018 (2018/19)**

Le Conseil Municipal,  
délibérant sur le compte administratif de l'année 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- prend acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	5 019,45 €	Dépenses	4 370,00 €
Recettes	6 623,38 €	Recettes	4 370,00 €
<b>Résultat</b>	<b>1 603,93 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>- €</b>

<b>Résultat d'exécution du budget</b>			
	Résultat clôture au 31/12/2016	Résultat de l'exercice	Résultat clôture au 31/12/2017
Exploitation	4 610,35 €	1 603,93 €	6 214,28 €
Investissement	0,01 €	- €	0,01 €
<b>Total</b>	<b>4 610,36 €</b>	<b>1 603,93 €</b>	<b>6 214,29 €</b>

- constate la régularité des opérations,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve le compte de gestion de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures dudit compte administratif,
- décide d'inscrire le résultat de clôture de la section d'exploitation à la ligne 002 du budget 2018.

**Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention, en l'absence de M. le Maire.**

### **9) Photovoltaïque – Budget primitif (2018/20)**

Le Conseil Municipal,

après avoir examiné le budget primitif 2018, approuve ledit budget, qui s'équilibre, conformément aux tableaux ci-annexés, tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	12 184,28 €	Dépenses	4 370,01 €
Recettes	12 184,28 €	Recettes	4 370,01 €

**Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.**

### **10) Pré-étude de faisabilité d'installation d'un réseau de chaleur par Trifyl (2018/21)**

M. le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors de l'extension du groupe scolaire d'étudier la faisabilité d'installation d'un réseau de chaleur pour alimenter les différents bâtiments publics relativement proches (salle des sports, ancienne partie du groupe scolaire, centre de secours, centre d'exploitation, logements de Tarn Habitat) ; aucune suite n'avait été donnée à ce projet.

M. le Maire fait part de sa discussion à ce sujet avec M. Daniel Vialelle, nouveau Président de Trifyl, et propose de relancer ce projet.

Il rappelle que Trifyl se met à la disposition des collectivités de son territoire ayant ce type de projet : études, financement, implantation, exploitation, tout est pris en charge par Trifyl. Il s'agit d'un service « clé en main » qui vise à encourager l'utilisation du bois énergie, mode de chauffage qui s'inscrit pleinement dans l'esprit du développement durable.

Ce genre de projet, s'il se réalisait serait constitué d'une chaufferie centrale, d'un réseau de distribution d'eau chaude et de compteurs pour chaque bâtiment alimenté.

TRIFYL porterait l'investissement et serait gestionnaire. Chaque bâtiment paierait selon sa consommation de chauffage. Cette solution présenterait l'intérêt de favoriser la filière locale de production d'énergie puisque le combustible est constitué de plaquettes fabriquées localement à partir de déchets de palettes et de bois issu de la forêt tarnaise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande à Trifyl de réaliser une pré-étude de faisabilité d'installation d'un réseau de chaleur sur la commune de St Paul Cap de Joux dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, faire et dire tout ce qui sera utile et nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **11) Acquisition de terrain au lieu-dit Les Gaurels (2018/22)**

M. le Maire rappelle le projet d'acquisition de terrain au lieu-dit Les Gaurels dans le prolongement de la voie communale n°16 pour permettre un accès à la rivière.

M. le Maire présente le projet de division de la parcelle ZC 12 d'une contenance de 4ha 40a 90ca appartenant à M. Jean-Claude Bardou :

- partie cédée à la commune : 13a 11 ca
- partie conservée par M. Jean-Claude Bardou : 4ha 27a 79 ca

M. le Maire propose d'acquérir ce terrain au prix de 0.30 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle issue de la division de la ZC 12 d'une contenance de 13a 11 ca au prix de 0.30 € le m<sup>2</sup> ;
- Dit que l'ensemble des frais afférents à cette acquisition sera à la charge de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, faire et dire tout ce qui sera utile et nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### **12) Questions diverses**

#### **Cession partie de la voie communale n°30 au lieu-dit Pécharnié (2018/23) – Annexe 1**

M. le Maire présente la demande de M. et Mme Marini domiciliés au lieu-dit Pécharnié qui souhaitent acquérir la partie de la voie communale n°30 qui ne dessert que leur propriété (parcelle section ZO 99).

M. le Maire précise que cette portion de chemin d'environ 30 mètres n'est pas destinée à la circulation générale.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de cession à l'euro symbolique de la partie de la voie communale n°30 comme indiquée sur le plan ci-annexé sous réserve d'une prise en charge financière de l'ensemble des frais afférents à cette cession par M. et Mme Marini ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

#### **Déserts pharmaceutiques**

M. le Maire donne lecture du courrier de la fédération des pharmaciens d'officine concernant leur campagne de sensibilisation intitulée « En France, 1 pharmacie sur 2 va mourir ! ».

M. le Maire rappelle l'importance de la présence médicale pour la population en milieu rural et propose de soutenir leur action. Proposition acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

#### **Ail rose de Lautrec**

M. le Maire fait part du courrier de M. Thierry Bardou, Maire de Lautrec, sollicitant les communes du territoire pour soutenir la demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles la filière ail rose du Tarn. Le Conseil municipal décide de soutenir cette demande à l'unanimité.

#### **Nettoyage des berges**

M. le Maire signale qu'il a été nécessaire de reporter le nettoyage des berges prévu le samedi 14 avril 2018, car plusieurs personnes n'étaient pas disponibles à cette date.

Cette action sera reprogrammée à une date ultérieure.

### **Voirie**

La commission se réunira pour programmer les travaux devant être réalisés sur les voies communales.

### **CCLPA**

#### **Très Haut débit**

M. le Maire rend compte des différentes réunions relatives au déploiement du très haut débit par la Communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout :

- La CCLPA a proposé fin 2017 de changer de partenaire et de demander une étude à la société TDF pour le déploiement de la fibre. Cette société a tardé à adresser leur proposition et il s'avère que maintenant les communes de Pratviel, Magrin et Teyssode ne sont plus desservies par Alsatis en haut débit et se retrouvent à nouveau en zone blanche.

La société TDF a chiffré le coût de ce projet à 2 millions d'euros avec malgré tout des zones blanches persistantes.

La CCLPA a donc décidé de reprendre contact avec le Département du Tarn, celui-ci présentant un projet plus intéressant sur l'aspect économique mais aussi qualitatif. Toutefois 6 mois d'études préalables sont nécessaires avant de pouvoir intervenir sur ces trois communes.

#### **Programmation culturelle**

Philippe Viala informe que la commune de St Paul Cap de Joux accueillera un spectacle théâtral de la Scène Nationale d'Albi le 17 janvier 2019, dans le cadre de la programmation culturelle de la CCLPA.

#### **Jeunesse**

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. Arthur Anger qui lui a présenté les projets de chantiers jeunesse dont une action se déroulera sur le marché de St Paul Cap de Joux sur les vacances de printemps.

#### **Calendrier**

- Conseil municipal : 31 mai à 20h30

Fin de séance.

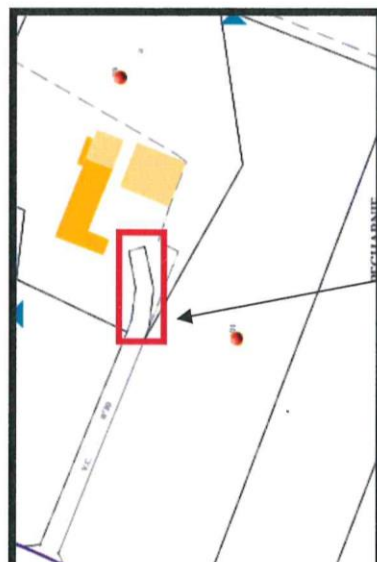
**ANNEXE 1**



: Chemin communal que nous souhaitons acheter



: Emplacement prévisionnel du portail



PLAN CADASTRAL

Emplacement prévisionnel du portail